

Discours de Monsieur Claude ROUSTAN Président de la Fédération Nationale de la Pêche en France Congrès FNPF – 19 juin 2023

Madame la Ministre,
Mesdames et Messieurs les parlementaires,
Mesdames et Messieurs les responsables d'administration,
Mesdames et Messieurs les élus de la pêche associative et invités,

Madame la Ministre,

Je veux vous renouveler mes remerciements pour votre présence à ce moment fort de notre démocratie interne. Nous avons naturellement adapté notre déroulé de congrès pour tenir compte de vos impératifs horaires, sachant que vous avez souhaité – et je vous en remercie – passer tout à l'heure quelques moments de convivialité avant de repartir. Comme ça, vous pourrez échanger directement avec nos collègues Présidents de Fédération. Je vous en remercie, parce que ce n'est pas toujours habituel qu'une ministre se prête à ce genre d'exercice.

Après notre Assemblée générale annuelle de toutes les Fédérations qui s'est tenue hier, nous tenons donc notre congrès annuel ce matin pour partager avec nos partenaires nos visions et nos perspectives, nos difficultés, nos solutions, aussi nos craintes, mais rassurez-vous, souvent nos espoirs.

Je m'adresse à vous aujourd'hui au nom de l'un des plus beaux réseaux associatifs français, l'un des plus denses, l'un des plus divers et aussi l'un des plus anciens.

Il est riche d'hommes et de femmes passionnés, passionnants, mais qui sont aussi exigeants.

Chacun symbolise un rapport profond et particulier à la nature, à l'eau, au poisson, au loisir, au temps qui passe.

Plus de 40 000 bénévoles au service de cette noble activité, plus de 1000 salariés particulièrement qualifiés, des élus associatifs volontaires et qui ont un militantisme fermement forgé.

La pêche est une activité populaire et noble, responsable, mais elle est aussi dynamique que paisible. Elle est plébiscitée, vous le savez, par un million et demi de citoyens, et même que dans certains cas, c'est la seule activité de loisir permise par les circonstances de la vie.

L'engouement des plus jeunes d'entre nous ne se dément pas. Il permet d'inscrire cette activité dans la durée. D'ailleurs, je souligne que nous augmentons significativement chaque année de plus de 10 %

le nombre de nos jeunes pratiquants. Voilà en quelques mots le réseau au nom duquel je m'adresse à vous.

Nous avons depuis septembre dernier un sujet compliqué et délicat qui met en perspective votre rôle important et difficile en termes de conciliation de biodiversité. Je veux parler du cormoran.

Les relations entre le ministère sont anciennes, solides et constructives. Comment vous dire ? J'ai consacré ces 20 dernières années à tisser des relations que j'ai toujours voulues – j'allais dire – humaines.

Nous avons échangé de manière régulière, et je dois vous dire que je suis ravi d'avoir trouvé en vous, Madame la Ministre, une écoute attentive – et je vous le dis encore, je vous l'ai dit tout à l'heure – en toute sincérité et avec beaucoup de franchise.

Nous avons d'autres sujets qui cimentent une coopération constructive et exigeante.

Avant de rentrer dans le vif du sujet, je voulais aussi d'abord féliciter Olivier THIBAULT pour sa récente désignation, en lui souhaitant un franc succès dans ses nouvelles missions de Directeur général de l'Office français de la Biodiversité.

La biodiversité – et je le dis en toute sincérité aussi, Olivier – gagne un grand serviteur chevronné et authentique. Je le remercie aussi chaleureusement pour son aide précieuse sur de nombreux sujets. La politique de l'eau devra maintenant trouver son nouveau Directeur ou Directrice, un poste capital. J'y reviens très vite.

J'adresse également – et je le dis – à Monsieur le Député LABARONNE, qui est passé tout à l'heure nous saluer, mais il avait un rendez-vous important à Bercy – il n'a pu rester des nôtres, mais il m'a demandé de vous saluer – mes plus vifs remerciements et mes félicitations les plus chaleureuses pour son élection en qualité de Président du groupe d'études Chasse et Pêche. Vous trouverez d'ailleurs dans vos chemises une interview dans laquelle il détaille son parcours et ses ambitions en la matière.

Je remercie tour à tour Guillaume CHOISY pour sa présence et le soutien des Agences de l'eau, également Monsieur GUIMBAUD pour sa participation et la mobilisation de ses services de VNF pour une gestion efficace de nos fleuves.

Monsieur le Député CAZENEUVE, qui n'est pas encore arrivé pour son implication chevronnée à concilier la biodiversité avec le développement des énergies.

Et puis, qui vient d'arriver, un compagnon ancien de notre monde de la pêche, et bien connu de lui, Monsieur le Sénateur Jean-Pierre DECOOL qui nous dira un mot au nom du groupe d'études Chasse et Pêche du Sénat et je l'en remercie.

Nous allons, après le discours de la ministre, échanger sur une question cruciale : la politique de l'eau exige-t-elle un nouveau cadre ?

Mais avant, j'aimerais vous faire remonter, Madame la Ministre, quelques thématiques et attentes cruciales pour notre réseau associatif, notre activité et bien entendu la biodiversité aquatique.

Concernant le plan eau et la politique de l'eau, Madame la Ministre, chers amis, je vais vous donner quelques mots sur le plan eau annoncé très récemment, et sur lequel Madame la Ministre va certainement revenir dans un instant.

Ce plan eau a été annoncé par les plus hautes instances de l'Etat, pas loin de chez moi d'ailleurs, et c'est un signal fort envoyé aux acteurs de cette politique dont notre réseau fait partie.

La démarche mérite d'être saluée, car elle a associé tous les acteurs de tous les territoires et c'est indispensable.

Certaines mesures étaient attendues et constituent une bouffée d'oxygène. Je pense en particulier aux arbitrages financiers en faveur de cette politique.

De la même manière, la trajectoire de baisse des prélèvements en eau est indispensable. La planification territoriale est une avancée. La sobriété annoncée est utile et incontournable.

Chacune des 53 mesures mérite d'être saluée, mais si ce plan est utile, il ne suffira pas – de mon point de vue – à ancrer la France dans les changements globaux qui s'annoncent.

La sécheresse permanente, qui est traversée par plusieurs départements, atteste du besoin de changer de braquet, et surtout de repolitiser cette politique.

La sécheresse de l'été passé, toujours en cours, a mis encore une fois à rude épreuve les rivières, les milieux naturels aquatiques et leur biodiversité.

Les mortalités importantes de poissons ont été observées, et je remercie les fédérations pour leur implication sans faille dans les pêches de sauvetage, et notamment le suivi des assecs.

Une baisse est connue – et dans certains cas importante – des débits des cours d'eau jusqu'à 40 %, diton, et je ne sais si on imagine ce que 40 % peut représenter, des assèchements de plus en plus marqués et longs, des températures de l'eau incompatibles avec la vie des rivières, des événements exceptionnels de plus en plus fréquents et des besoins en eau de plus en plus difficiles à contenir.

Tout le monde en pâtit, que ce soient les usages économiques, de loisir ou le milieu naturel.

Les derniers arbitrages politiques, Madame la Ministre, datent de 2006. Nous avons à cette époque apporté une contribution essentielle au débat, notamment dans les bassins, mais également au niveau central sur les débits réservés, la continuité écologique, les migrateurs.

Des avances importantes sont à mettre au crédit de cette politique, mais constatons tout de même que nous avons moins de 50 % de masse d'eau en bon état, que nous avons un cinquième de nos poissons d'eau douce en difficulté, et vous le savez tous, un cinquième des migrateurs en état d'alerte.

Le changement climatique est dorénavant mieux documenté, ainsi que sur ses répercussions sur notre ressource et nos usages.

La rareté de l'eau doit nous inciter à prévenir ce que j'appellerais la guerre de l'eau, et c'est au parlement que revient cette mission en donnant au gouvernement des outils pour mieux encadrer l'usage, prioriser et organiser la sobriété.

Selon nous, le parlement doit être mobilisé pour faire des choix stratégiques sur de nombreuses questions. Celui-ci doit arbitrer des questions essentielles, comme l'anticipation de la baisse des débits des cours d'eau et des épisodes de sécheresse, les modalités de gestion plus équilibrée, plus anticipée, plus sobre, la protection des zones humides et la renaturation des milieux.

Il devra aussi statuer sur certaines problématiques difficiles.

Peut-on encore affirmer que la loi peut créer de la ressource en eau ? Je m'interroge. Cela renvoie à notre modèle agricole et à son adéquation avec cette ressource rare et fragile.

Peut-on encore accorder des dérogations individuelles quand une situation de crise grave affecte un bassin ?

Le débit réservé dans les cours d'eau est porté à 10 % en 2006. Ne doit-il pas être revu à la hausse et sacralisé en interdisant des dérogations ?

La continuité écologique, principe bien ancien, ne doit-elle pas être revue avec une nouvelle ambition éclairée par la situation de nos poissons migrateurs que je viens de décrire ?

La température de l'eau ne doit-elle pas devenir un facteur essentiel de la gestion et des arbitrages ? Et puis, au final, doit-on encore autoriser des subventions publiques à des projets ou des travaux néfastes pour les milieux naturels ?

Sur la gouvernance, j'ai la profonde conviction que cette thématique de l'eau, car elle est la confluence de nombreuses autres politiques, mérite son ministre. Son ministère et la place stratégique de cette problématique, sa rareté, sa planification, ses moyens humains et financiers peuvent largement soutenir un ministre et un ministère en plein exercice.

La RMA maintenant et la participation des pêcheurs à la politique de l'eau. Je voudrais dire que sur le financement de la politique de l'eau et la participation des pêcheurs à cette politique, je vous ai saisie, Madame la Ministre, sur une demande importante pour notre réseau.

Cette demande vise à consacrer plus d'équité dans la redevance versée à chaque pêcheur. Vous le savez, nos adhérents s'acquittent d'une redevance de 8,80 euros sur chaque carte annuelle personne majeure. Cela représente 88 % du taux plafond fixé par la loi. Ce montant est plus bas sur des cartes journalières et vacances.

Après un tel plaidoyer sur une politique ambitieuse de l'eau, je ne peux qu'appuyer et soutenir le système mutualiste mis en place pour son financement. Je ne conteste donc pas le paiement de cette redevance, mais je pense que son montant peut être revu à la baisse, pour tenir compte de la spécificité de notre activité. Nous sommes en effet la seule activité de loisirs liée à la biodiversité aquatique à payer cette redevance.

C'est aussi une des seules activités de loisirs à affecter ses ressources propres à des travaux participant directement au bon état écologique des eaux, comme des travaux de renaturation, de connaissances ou des actions de surveillance.

Je souhaite, Madame la Ministre, que nous puissions sereinement ouvrir ce débat autour de la possibilité de revoir à la baisse cette redevance annuelle, et supprimer les redevances particulières en raison du montant symbolique qu'elle représente.

Il ne s'agit pas pour nous d'une simple revendication comptable, mais une revendication qui vise davantage à ancrer notre réseau dans l'intérêt général. Cette baisse de la redevance permettrait par exemple de financer la mise en place progressive et généralisée d'un observatoire des milieux naturels aquatiques. Cet observatoire permettant d'assurer notamment un suivi des écoulements, de la thermie, de la biodiversité et pourquoi pas d'ailleurs des aspects sanitaires.

Nous avons l'opportunité de bâtir un véritable réseau permanent et instantané de nos écosystèmes, et je n'y vois que des avantages d'ailleurs – mais vous le comprenez très bien – pour tout le monde, y compris pour l'Etat, pour l'Office français de la Biodiversité, des Agences de l'eau, mais également les collectivités et les partenaires. La FNPF est en cours – on en a parlé hier – de consolidation d'un outil informatique national, susceptible peu à peu de recevoir les données relevées sur le terrain.

Vous connaissez la consistance et la densité de notre réseau, je l'ai dit tout à l'heure, tant humainement que techniquement. Nous pouvons largement alimenter et animer cette connaissance essentielle des milieux et de la biodiversité. Les outils informatiques permettent de faire de chaque pêcheur une vigie plus communément appelée une sentinelle des cours d'eau.

La connaissance est un outil fondamental de notre engagement pour la protection de l'eau. C'est d'ailleurs le thème que nous avons choisi pour guider une grande action de communication en septembre ou en octobre dans le cadre de notre dispositif « Sauvons nos rivières », et je serai ravi, Madame la Ministre, d'y associer le ministère et bien entendu vous-même. Nous reviendrons notamment sur cette idée d'observatoire.

Nous comptons vivement sur votre aide et les Agences de l'eau, Guillaume, pour la mise en place de cet observatoire, mais je compte aussi beaucoup sur nos fédérations et les parlementaires, car une partie importante dépend étroitement d'eux.

Concernant les poissons migrateurs, quelques mots. L'an dernier, lors de notre congrès, j'avais particulièrement appuyé mon propos sur les poissons migrateurs, en lien notamment avec la grande campagne de communication que nous leur avons consacrée dans le cadre de « Sauvons nos rivières ». Je vous y exposais la situation très délicate de ces poissons – je l'ai dit tout à l'heure – la valeur inestimable de ce patrimoine et l'absolue nécessité de continuer à les protéger. Leur situation n'est pas bonne.

Je répète souvent que l'anguille symbolise parfaitement la situation de notre patrimoine. L'anguille, jusque dans les années 1980, était une espèce qu'il fallait presque éradiquer. Elle était décrite comme

une espèce exotique et envahissante qui cause des perturbations. Elle était indésirable. Aujourd'hui, elle est condamnée à disparaître. Elles, comme le saumon, sont très sérieusement menacées, mais nous ne pouvons pas nous résoudre à accepter cette fatalité.

La continuité écologique constitue l'un des leviers les plus importants de la préservation de ce peuplement. Dans le cadre de la loi ENR, et sous votre impulsion, Madame la Ministre, Monsieur le Député rapporteur Pierre CAZENEUVE, le parlement a abrogé une disposition inique permettant à certains ouvrages de s'affranchir de la continuité écologique. Je vous remercie encore, Madame la Ministre, pour votre mobilisation sur ce sujet simplement salutaire, et qui rectifie une altération inacceptable du principe d'égalité.

Mais nous devons aller plus loin. Je veux notamment vous alerter solennellement sur le saumon qui est en très grande difficulté. Nos remontées et nos différents suivis en attestent. Nous avons d'ailleurs suggéré, lors d'un colloque récent qui lui a été consacré au Puy-en-Velay, que cette espèce fasse l'objet comme l'anguille d'un véritable plan national afin de coordonner et d'amplifier notre mobilisation. Plus globalement, il me paraît indispensable – et il n'est pas encore trop tard – que la Stratégie nationale pour la Biodiversité, la SNB, consacre un chapitre à ces espèces emblématiques.

J'en profite pour dire devant nos parlementaires, dans la perspective de la discussion de la loi énergie, que nos cours d'eau sont déjà bien aménagés, qu'ils ne peuvent plus supporter d'autres barrages, que nous ne pouvons plus nous permettre d'installer des barrages qui ne fonctionneront qu'une partie réduite du temps par manque d'eau, tout en perturbant nos milieux naturels de manière permanente. L'optimisation est la seule voie pour l'hydroélectricité, et avec certainement quelques opportunités sur les ouvrages de transfert d'énergie, dans certaines conditions à étudier localement.

Enfin, Madame la Ministre, pour conclure mes propos, vous dire, et j'y viens, que le cormoran ne doit pas prospérer contre le peuplement piscicole. Je veux finir par ce dossier délicat et difficile et sur lequel les attentes de notre réseau sont fortes.

Madame la Ministre, votre baptême de la pêche, si je peux m'exprimer ainsi, a eu lieu l'an dernier au cours de notre congrès, dans un contexte difficile pour vous et pour nous, parce que vous nous annonciez la fin des tirs de cormorans. Cet arbitrage, vous l'avez compris, a été accueilli avec de la déception, certes, mais avec un peu de colère aussi.

Dans un climat tendu, nous avons travaillé d'arrache-pied de part et d'autre pour que le peuplement piscicole ne soit pas la victime de cette décision. Je sais que vous vous êtes engagée personnellement sur ce dossier. Vous nous l'avez démontré. Vous nous l'avez dit et je l'ai constaté, et je tiens solennellement à vous remercier. Je ne reviens pas sur le fond de ce dossier.

Nous avons été bien évidemment surpris par cet arbitrage inattendu. Nous avons été surpris par un arbitrage vraisemblablement un peu extrême, mais la gestion de ce dossier ne peut pas être la politique du tout ou rien. La gestion du dossier cormoran met en jeu des impératifs nobles.

J'ai la faiblesse de penser depuis le début qu'une voie médiane est possible. Vous allez tout à l'heure certainement nous dire vos intentions sur ce dossier important pour notre réseau, fondamental pour la biodiversité. Nous restons attentifs, mobilisés et bien entendu conscients que la situation qui prévalait avant ne peut sans doute pas être reconduite en l'état, mais nous ne pouvons pas nous résoudre à l'idée que le préfet soit dépossédé de la possibilité d'autoriser des tirs, pour protéger et prévenir les dégâts que ces oiseaux peuvent occasionner sur le peuplement commun, et notamment le peuplement rare ou protégé.

Nous ne nous battons pas contre les cormorans. Nous nous battons pour préserver la biodiversité aquatique fragile, menacée et condamnée même dans certains cas. Nous avons d'ailleurs évoqué en interne ce dossier, et nous avons posé quelques principes qui vont dans le sens d'une meilleure objectivation de la décision de l'Etat en termes de tirs, notamment en analysant solidement les impacts. Nous avons consacré cette année passée à travailler, discuter, réfléchir et essayer de porter des idées innovantes.

Le projet de protocole national d'étude de l'impact du cormoran sur le peuplement piscicole est une démarche que nous saluons. Nous gardons l'espoir de continuer à protéger le peuplement piscicole, et notamment celui en difficulté, car si le cormoran n'en est pas la cause, il est pour le moins le phénomène aggravant. Nous attendons vos arbitrages sur ce dossier dorénavant emblématique.

Nous nous sommes convenu au sein de nos instances statutaires de bien entendu continuer à défendre fermement nos positions sur ce dossier. Voilà, Mesdames et Messieurs, Madame la Ministre, ce qu'il me tardait de vous dire au nom de notre beau réseau associatif et de cette noble activité qu'est la pêche.

Or, je dois le dire et encore une fois, je vous sais, Madame la Ministre, mobilisée, et je le pense fortement. Vous êtes déterminée, vous l'avez démontré, à nous soutenir et j'espère que ce soutien se concrétisera bientôt par des décisions qui nous permettront de travailler en faveur de nos milieux aquatiques par rapport à cette espèce qui nous pose de réels problèmes.

Merci de votre écoute.